

Compte rendu du Conseil d'établissement du 28 juin 2021 en visioconférence

Présents : M. Pestourie - Mme Coester - M. Teissonnière - Mme Guilmot - M. Carré - MME Mary Beniès - Mme Thuaudet représentée par Mme Stallini - Mme Fouquet - Mme Boussouri - Mme Traxler - Mme Guépin - Mme Moreau - Mme Cipollaro - M. Mrdak - M. Garamone - Mme Brofferio - Mme Rigaud - M. Raoul - Mme Dionisi

19 membres votants

Membres à titre consultatif : M. Lupo - Mme Dezetter - M. Choraine - M. Hoffman - Mme De Blesson - M. Spiesser - Mme Barré - Mme Tiro - M. D'Amico - Mme Théodore

1- Désignation du secrétaire de séance.

Mme Coester est nommée secrétaire de séance.

2- Approbation du compte rendu du dernier conseil d'établissement, du 26 mai 2020.

Les représentants des personnels du premier degré demandent deux ajouts :

- des heures d'ALEF en complément de l'horaire prévu ont été demandées ainsi que 4 heures d'italien pour la section internationale.
- pour les remplacements des enseignants, les représentants indiquent que 100% des enseignants du premier degré ont été remplacés immédiatement.

POUR : 19 - **CONTRE** : 0 - **ABSTENTION** : 0

L'ordre du jour est soumis à l'approbation du conseil d'établissement.

POUR : 19 - **CONTRE** : 0 - **ABSTENTION** : 0

3- Validation des indemnités de missions particulières (IMP). Voir tableau ci-dessous.

Les IMP sont présentées pour l'année scolaire 2021-2022. Pour rappel, elles ont été votées en début d'année du fait d'un oubli au dernier CE de l'année scolaire 2019-2020, au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Pour information : les IMP « coordination collège et lycée » sont traditionnellement dévolues aux CPE (deux indemnités pour le collège et deux pour le lycée) ; les IMP « coordination de la vie collégienne et lycéenne » favorisent les projets sur chacun des deux sites.

Les coordinations de disciplines sont présentes dans tous les établissements ; 2 IMP sont attribuées pour la coordination concernant le numérique ; enfin deux IMP sont destinées aux PRIO (personnel ressource en information et orientation).

Une indemnité a été supprimée sur le décrochage scolaire, elle s'avère peu efficace ; la coordination par l'équipe de direction, les vies scolaires et l'équipe médicale permet le suivi de ces élèves.

Un représentant des personnels du second degré demande ce qu'il en est de la demande d'IMP pour la labellisation E3D. Le proviseur répond que des rémunérations sont prévues, en HSE mais que le cadre des IMP est trop contraint pour cette utilisation.

Intitulé de la mission*	Objectifs et attendus de la mission	Taux d'IMP attribué
Coordination collège et coordination lycée (coordination de niveaux d'enseignement)	Cette coordination concerne les relations entre parents, professeurs et élèves (transmission d'information, organisation de rendez-vous, aide à la résolution de problèmes matériels, administratifs, pédagogiques).	2 indemnités collège - 2 indemnités Lycée
Coordination de la vie collégienne et de la vie lycéenne (autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif)	Favoriser l'expression des élèves, leur implication dans la vie de l'établissement et les instances de l'établissement, la réalisation de projets en plus de ceux réalisés en classe.	0,5 indemnité collège - 0,5 indemnité Lycée
Coordination de discipline	La mission de coordonnateur de discipline(s) est mise en place dans chaque établissement prioritairement dans les disciplines ou champs disciplinaires pour lesquels les effectifs enseignant sont les plus importants et pour celles où il existe une charge de travail particulière liée à la gestion d'équipements ou de projets disciplinaires spécifiques	9 indemnités
Référent pour les ressources et usages pédagogiques du numérique	Les missions de référent numérique, indispensables au développement des usages pédagogiques numériques dans les établissements, peuvent comporter, dans des proportions qui varient en fonction des besoins et des spécificités de chaque établissement	2 indemnités
PRIO	Personnel ressource en information et orientation. Chargé de la coordination des actions d'orientation à l'échelle de l'établissement en concertation avec les professeurs principaux qui sont responsables de l'animation de celle-ci au sein de leur classe. Le Prio est le référent et le relais auprès de l'équipe, des élèves et des familles et interlocuteur privilégié du service orientation et enseignement supérieur (SOES)	2 indemnités

Vote pour avis : POUR : 19 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

4- Bilan de l'année scolaire Rome et Naples et point mesures COVID 19 - structure et aménagement en cas de protocole sanitaire.

Primaire Rome, par le directeur du primaire :

(Voir documents en annexe)

Le protocole sanitaire a particulièrement bien fonctionné. 6 classes ont été mises en quarantaine durant l'année et aucune contamination n'a eu lieu au sein de la structure scolaire. L'enseignement à distance a été mis en place durant 9 mois pour 2 élèves qui étaient empêchés. La formation continue a réuni 13 stages soit 500 heures de formation pour les personnels du primaire. 100% des absences ont été remplacées (plusieurs absences sont dues aux vaccinations, qui étaient une priorité pour l'établissement, mais ont été sans conséquence sur l'enseignement).

Le suivi ALEF pour une meilleure maîtrise de la langue française a concerné 33 élèves.

Dans la logique d'école inclusive, un temps plein est dévolu au suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers ; il a concerné 39 élèves (en plus des observations en classe) Le lycée s'est engagé dans la démarche Qualinclus (une inclusion de qualité) au niveau de l'AEFE.

Les projets les plus marquants, en plus des projets dans les classes concernent :

- la démarche développement durable avec une demande de labellisation E3D au niveau de l'AEFE ;
- la formation sentinelles et référents. 4 personnels du primaire ont été formés pour devenir formateurs ; des sessions de formation seront organisées à la rentrée pour un climat scolaire meilleur.
- l'ouverture d'une section internationale italien à la rentrée prochaine. L'ouverture se fera sur le niveau CP.
- plusieurs projets sur le numérique.

Service médical, présenté par le médecin scolaire.

Il y a eu très peu de cas dans l'établissement, preuve que le protocole sanitaire a particulièrement bien fonctionné. Les contacts avec l'ASL ont été très fréquents, l'ASL se montrant très disponible et réactive aux problématiques de l'établissement. Un traçage dans les 48 heures avant le diagnostic sur des signes cliniques ou des tests positifs a été demandé pour tous les cas connus. Les infirmiers étaient chargés de contacter les parents, par téléphone pour un contact direct avec les familles et de meilleures explications ; cela représente un énorme travail, les infirmiers peuvent être remerciés car ils ont accompli ces missions le soir, durant les vacances, le week-end...

Sur la base des symptômes, c'est l'isolement en attente des résultats du test moléculaire qui était mis en place ; dès qu'il y avait confirmation ou infirmation par le PCR, l'isolement était levé ou confirmé. Les enseignants devaient quant à eux remplir une auto-certification ; le questionnaire est devenu de plus en plus précis au fil de l'année, entre autres après l'apparition

des variants. L'ASL prenait ses décisions (par exemple si un enseignant avait 2 heures de cours avec une classe, il était forcément en isolement) ; l'établissement n'a fait qu'appliquer les consignes de l'ASL.

Un cluster est apparu au retour des vacances de février, mais la contagion n'a jamais eu lieu à l'intérieur de l'école. Les mesures de précaution ont été très efficaces. L'isolement a aussi protégé le plus grand nombre.

On peut aussi noter que le lycée a organisé à la rentrée des tests sur les anticorps et, au retour des vacances de Noël, a facilité les tampons antigéniques en laboratoire

L'établissement a établi comme priorité la vaccination des personnels ; cependant, les personnes qui ne disposent pas de la tessera sanitaria n'ont pas pu être vaccinées. A la rentrée de septembre, la quasi-totalité des personnels seront vaccinés.

Les représentants des personnels du second degré remercient l'équipe médicale. La CPE remercie l'équipe médicale au nom des vies scolaires.

Les représentants des parents APE remercient l'équipe médicale et la direction pour la gestion de la pandémie.

Chateaumusique remercie l'équipe médicale.

Le proviseur insiste sur la réussite de cette année au niveau de la santé. L'équipe médicale a guidé la direction ; les dispositifs d'urgence ont bien fonctionné. Le paradoxe est que cette équipe a subi beaucoup d'agressivité.

Les personnels de vie scolaire ont été aussi très mobilisés, en particulier dans les mises en isolement.

Un représentant des parents APE remercie aussi pour le bulletin covid comme bilan. Cela a aidé à rassurer les familles.

Secondaire Rome, par la proviseure adjointe.

La mise en place de la scolarité et du suivi pédagogique a nécessité de constantes adaptations, en particulier en matière d'emplois du temps. Ces changements ont malheureusement souvent pris le pas sur des projets qui ont dû être annulés. L'avancée des programmes est respectée et l'année est de fait une réussite pour la pédagogie et la santé. Les résultats aux examens (100% au baccalauréat et 99.1% au DNB) en sont la preuve. Les équipes notent cependant un recul dans la maîtrise de la langue française, du fait entre autres des confinements. Travailler sur cet aspect sera une priorité absolue pour l'année scolaire à venir.

Peu d'incidents ont été notés dans les vies scolaires ; cependant à Strohl Fern, un point précis sur le règlement intérieur (en particulier les sorties anticipées qui sont chronophages pour la vie scolaire) est nécessaire.

Les projets ont été moins nombreux que les autres années mais on peut noter :

- des sorties en fin d'année, d'ordre culturel,
- un travail sur l'art oratoire (controverse), projet porté par l'AEFE et Sciences Po.
- de nombreux concours mathématiques et informatiques réalisables en distanciel.
- comme pour le primaire, le stage Sentinelles et référents et la labellisation E3D.

Des actions d'orientation ont été menées durant toute l'année : une demi-journée pour les élèves de 3ème pour compenser le stage d'observation annulé, des conférences pour les lycéens sur des thématiques variées qui ont été une réussite par leur nombre de participants.

Les statistiques d'orientation seront précisées à la rentrée mais on note dans Parcoursup les poursuites d'études suivantes : 29 élèves en licence - 9 en écoles de commerce - 3 en prépa - 6 en écoles d'ingénieurs - 3 à Sciences Po.

Ecole Alexandre Dumas, par la directrice de Naples. (voir les documents joints au compte rendu du CE).

La Campanie a été très impactée par les fermetures longues et régulières. L'enseignement à distance a pris une place énorme (voir pourcentages dans le document joint). Aucune contamination n'a été relevée dans l'école ; 3 élèves positifs sans transmission, aucun enseignant positif.

8 stages de formation continue ont eu lieu en distanciel ; 100% des remplacements ont été assurés.

10 équipes éducatives ont été mises en place pour le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Peu de projets en dehors de l'école ont été réalisés du fait du protocole sanitaire : pas d'opéra (partenariat avec le San Carlo impossible), pas de sorties scolaires, pas d'utilisation des structures sportives mais les enseignants ont mis en place de nombreux projets à l'intérieur de l'établissement : élèves ingénieurs, jardin pédagogique, projets numériques, mai des langues... L'école française de Naples a accueilli des stagiaires professeurs des écoles, ingénieurs, enseignant d'anglais, une grande richesse pour l'établissement.

Du point de vue de la progression pédagogique, les livrets scolaires très positifs, il n'y pas de retard ; l'exposition à la langue française doit être développée. Les résultats au DNB (100% de mentions TB) sont très positifs.

Une représentante des personnels de Naples remercie la directrice pour son immense travail. Elle précise qu'à Naples, une personne renforçait les équipes pour le temps du protocole covid, qui va se poursuivre à la rentrée. Elle demande si son poste pourra être maintenu. Cette question sera traitée dans les questions diverses.

Bilan annuel du chef d'établissement présenté par le proviseur

Une année de tempête

L'année a été déstabilisée par le problème de la pandémie mais aussi et surtout par une polémique interne concernant l'organisation scolaire, polémique très vive en début d'année, qui s'est calmée ensuite mais qui s'est prolongée néanmoins par des débats parfois tendus, qui se sont achevés il y a seulement un mois, lors du dernier CE.

Cette polémique et ces débats ont déséquilibré le travail collectif : les questions de fond concernant l'établissement n'ont pu être vraiment traitées au cours de l'année.

Bref historique :

Juin 2020 : 2 formes d'organisation avaient été prévues au CE :

- mode normal
- mode COVID

La direction a donc travaillé durant les vacances sur la préparation de deux rentrées différentes. Le directeur du primaire, Monsieur Teissonnière et la directrice du secondaire, Madame Coester, ont dû ainsi faire un double travail. Au collège et au lycée, ce travail a été considérable : pas de vacances pour la proviseure adjointe.

Au vu de la progression de l'épidémie en fin d'été, et de la réglementation en vigueur, la direction a mis en place le mode COVID et les familles ont été informées juste avant la rentrée

- A) Rentrée de septembre :
 - Pas de restauration scolaire
 - Les classes du primaire travaillent en journée continue et sont divisées en 2 (chaque enseignant est toujours responsable de toute la classe mais est aidé par un « binôme » avec qui il partage la classe).
 - Les classes du collège sont toutes à SF et sont divisées en deux groupes : travail individuel autonome le matin et travail des groupes au collège l'après-midi (utilisation des salles du primaire).
 - Les classes du lycée sont divisées en deux groupes, une partie des groupes travaille le matin, l'autre l'après-midi.
- B) Espoir avorté de la rentrée du 2 novembre : le CE avait voté une reprise selon l'horaire normal prévu, en classes entières (« mode normal » évoqué en juin), avec restauration scolaire pour tous, sous réserve d'une évaluation des risques liés à la dégradation de la situation sanitaire les dernières semaines. L'équipe de direction a annulé in extremis ce projet et a travaillé sur une nouvelle organisation à partir du 16 novembre.
- C) Rentrée du 16 novembre :
 - Toujours pas de restauration scolaire
 - Au primaire (maternelle et élémentaire) à Strohl Fern, maintien, du dédoublement des classes et des horaires en vigueur.
 - De la 6ème à la 3ème, à Strohl Fern, passage aux horaires normaux en classes entières ou groupes entiers sur un emploi du temps complet réaménagé avec :
 - cours en distanciel le matin entre 8h et 11h, ou l'après-midi le jour où les TP de sciences sont le matin ;
 - cours en présentiel en classes entières l'après-midi, de 13h à 16h pour les sixièmes, de 13 heures à 17h pour les autres niveaux, ou le matin le jour où les TP de sciences sont le matin.
 - Au lycée : passage aux horaires normaux en classes entières ou groupes entiers, sur un emploi du temps complet avec l'organisation suivante :
 - cours en distanciel (exigence réglementaire du DPCM) sauf pour les TP des spécialités scientifiques et éventuellement pour certains TP de seconde.
 - Le passage au présentiel de tout ou partie des cours est possible ensuite sur le même emploi du temps si la législation le permet (ce ne sera pas le cas avant Noël).
- D) Rentrée du 4 -7 janvier (4et 5 en distanciel, 6 férié) :
 - Restauration scolaire ouverte à partir du 7 pour les familles qui le demandent au primaire, et pour le collège et le lycée (quand l'enseignement en présentiel est possible)

- Fin des dédoublement à l'école primaire, mais maintien de la journée continue (fin des cours à 13h15).
 - Emploi du temps « normal » au collège et au lycée, mais avec bascule en distanciel quand la réglementation l'exige (à 75%, 50% ou 25% ce qui a été surtout le cas au lycée.)
- E) Débats sur la rentrée de septembre 2021(CE de février et de mai) :
- L'hypothèse d'un maintien de la journée continue au primaire, construite par les représentants du primaire et soutenue par la direction, a été écartée du fait du refus unanime des représentants des parents.
 - De même l'hypothèse d'une organisation en trois journées (lundi, mardi, jeudi) et deux demi-journées, construite par les représentants du primaire et soutenue par la direction, a été écartée pour les mêmes raisons.
 - La rentrée 2021 au primaire est donc prévue sur les mêmes horaires que ceux de la rentrée 2019

Ce long débat interne, rythmé par les changements réglementaires (surtout concernant le lycée), a occulté les autres sujets et conduit à un surinvestissement du conseil d'établissement, qui s'est réuni 7 fois durant l'année CE : 17 septembre, 15 octobre, 10 novembre, 10 décembre, 9 février, 26 mai, 28 juin.

Il a maintenu un climat de crise, qui s'est apaisé au cours de l'année mais sans disparaître complètement.

Pourtant, si l'on fait le bilan de la vie de l'établissement pendant cette année de pandémie, le lycée a été de fait épargné par rapport à la plupart des établissements du monde :

- Au primaire, l'enseignement a toujours eu lieu essentiellement en présentiel. Les exceptions : 3h en distanciel pour les plus grandes classes jusqu'à la rentrée de janvier, et deux semaines de confinement pour tous en mars (15-26 mars)
- Au collège :
 - jusqu'au 16 novembre les cours avaient lieu en groupe mais avec une partie des horaires réglementaires seulement
 - ensuite : l'horaire complet a été assuré, en mode hybride d'abord, en présentiel complet à partir du 7 janvier, avec seulement une interruption lors des deux semaines de confinement de mars.
- Au lycée :
 - jusqu'au 16 novembre les cours avaient lieu en groupe mais avec une partie des horaires réglementaires seulement
 - ensuite : l'horaire complet a été assuré, selon des modes variant en fonction des possibilités réglementaires :
 - semaines en distanciel complet
 - semaines en distanciel 25% ou 50% ou 75%
 - semaines en présentiel complet

La crise qui a eu lieu donne donc matière à réflexion :

- Face à une situation difficile, causée par des contraintes et obligations externes, la communauté éducative a été désunie ; c'est un fait préoccupant, car la discorde affaiblit une institution quelle qu'elle soit, et l'empêche de s'adapter.
- Cette discorde est née d'un événement (la pandémie) mais vient de plus loin : c'est un fait bien connu que le lycée Chateaubriand a un passé et un passif de tensions internes

beaucoup plus marquées que dans la plupart des établissements du réseau. Cette ancienneté du problème n'est cependant pas une raison de se résigner à subir cette situation comme une fatalité, et nous pouvons collectivement y trouver des remèdes.

- La relation entre les personnels et une partie des parents en tant qu'individus pose problème : il y a manifestement un manque de confiance qui mine cette relation, qui génère des souffrances au travail d'une partie des personnels, ce qui ne facilite pas la résolution des problèmes. Des personnels qui ont le sentiment de subir et qui sont toujours sur la défensive n'ont pas toutes les ressources nécessaires à la recherche de solutions. Certes, ce n'est qu'une minorité de parents qui exerce une pression négative, mais c'est elle qui est la plus influente sur le climat collectif.
- La crise sanitaire a amplifié les problèmes : agressivité envers les membres du personnel, contestation des décisions prises, demandes incessantes d'exception à la règle, sollicitation des personnels à tout moment, y compris tard le soir et le week-end, (surtout au primaire).
- Heureusement, la relation de la direction avec les deux associations de parents (APE et UPEL) et avec le regroupement qu'est LPI, a permis de maintenir un dialogue respectueux et productif toute l'année, malgré les difficultés et parfois les tensions. Je compte sur la qualité de ce dialogue pour améliorer les relations entre parents en tant qu'individus et personnels les prochains mois.
- Ce qui est en jeu, c'est l'autorité de l'institution scolaire qu'est le lycée Chateaubriand, ce qui implique l'autorité de ses personnels. On distingue classiquement en philosophie politique l'autorité et le pouvoir. Le pouvoir est toujours lié à un avantage dans le rapport de force, à la capacité de menacer, de faire peur. De ce point de vue, l'institution scolaire et ses personnels ont un pouvoir limité. L'autorité est fondée, elle, sur le consentement et la reconnaissance de celui sur qui elle s'exerce. Elle implique pour celui-ci la confiance dans les décisions prises, même quand il n'est pas possible, faute de temps et de formation, d'en maîtriser tous les tenants et les aboutissants. Quand on accepte le diagnostic et le traitement d'un médecin, on reconnaît son autorité, on lui fait confiance, il n'est pas possible au patient (je laisse de côté le cas où il est lui-même médecin) de maîtriser tous les tenants et aboutissants de ce qu'il diagnostique et prescrit. Une école qui fonctionne bien et qui rayonne, c'est une école qui a de l'autorité, dont les personnels ont de l'autorité. La confiance dans les décisions prises, la reconnaissance des prérogatives et des compétences des personnels, fonde le lien entre les parents et les personnels.
- C'est donc l'autorité de l'institution et de ses personnels auprès d'une partie (petite mais influente), des parents de l'établissement, qu'il faut restaurer, et le dialogue avec les représentants des parents est pour cela d'une importance capitale.
- Pour assurer ce dialogue, le fonctionnement régulier des instances est nécessaire. Si le conseil d'établissement a été surinvesti du fait de la crise, d'autres instances ont été sous-investies cette année comme le CESC ou le conseil du second degré. Le directeur de l'AEFE, Monsieur Brochet, a annoncé lors de sa visite de vendredi 25 juin la prochaine création d'une instance des EGD permettant de travailler avec les parents, dans une perspective de prévision pluriannuelle, sur la gestion. Pour ma part, avec l'équipe de direction, je continuerai à organiser des réunions régulières avec les trois associations de parents, en amont des Conseils d'établissement. Le bon fonctionnement

des instances et des modalités de dialogue est donc un facteur important d'amélioration des relations entre les personnels et une partie des parents.

- Il est important cependant de préciser que le cadre institutionnel dans lequel nous évoluons, qui est complexe, doit toujours être respecté : chaque catégorie de membres de la communauté éducative a des prérogatives et des obligations, et ne peut empiéter sur ce qui n'est pas de son ressort. L'AEFE, agence du MEAE français, agit elle-même dans un cadre légal déterminé qu'il faut bien connaître. Le dialogue avec les représentants des parents, comme avec ceux des personnels, permettra de repréciser ces cadres que la crise a parfois brouillés.

Je souhaite donc vivement que nous ayons la possibilité de travailler l'an prochain dans un contexte apaisé permettant d'aborder les questions vives du lycée Chateaubriand :

- La question immobilière, pour laquelle la direction, en lien étroit avec l'ambassade de France, s'est beaucoup investie cette année, sans pouvoir cependant déboucher sur un projet suffisamment réaliste pour être présenté aux représentants de la communauté éducative. La question du financement est à ce jour un point de blocage majeur. Les deux priorités :
 - la rénovation du Moresco, prévue maintenant à partir du prochain été (mais toujours pas de « condono » et problèmes de financement du fait du retard)
 - la recherche d'une alternative à Patrizi/Malpighi
- La question financière car l'établissement, l'un des plus fragiles du réseau des EGD, doit trouver son équilibre économique.
- La question de l'identité de l'établissement et de son projet à moyen et long terme, avec une réflexion sur les évolutions d'effectifs, sur l'offre de formation, sur la place du lycée Chateaubriand dans la société italienne, dans le réseau AEFÉ, dans la concurrence mondiale pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Tout ce travail ne peut être fructueux que dans la concorde, le respect de la place de chacun, l'autorité de l'institution.

Je ferai tout pour ma part, avec l'équipe de direction, pour œuvrer dans ce sens.

La proviseure adjointe remercie le proviseur d'avoir commencé à apaiser les tensions au sein de l'établissement même si la pénibilité est bien réelle.

Les représentants des personnels du second degré remercient la direction pour le travail de l'année et la gestion de la crise.

Bilan du CLAPE par Mme Tiro :

L'accueil des enfants en garderie avec un panier repas a pu se faire dès le début de l'année. Les études dirigées au niveau primaire ont été mises en place plus tardivement. A la rentrée, le Clape espère pouvoir reprendre des activités autres que les études.

La terza media est organisée par le biais du clape (une dizaine d'élèves)

Un représentant des parents APE pose une question sur le numérique. Serait-il possible de former à nouveau les élèves, en particulier en CE1 sur les règles d'utilisation de la boîte mail et des réseaux sociaux ? Chaque année en effet, des consignes précises sont redonnées dans le domaine numérique.

Un représentant des parents APE dit aussi que le projet d'établissement n'est pas du tout respecté et que rien n'est fait en la matière.

Selon la proviseure adjointe, au contraire, les deux axes principaux, qui sont des objectifs et non un programme d'actions, sont au cœur des préoccupations de l'établissement : la maîtrise de la langue française comme évoqué précédemment et le développement durable (voir labellisation).

Un conseiller consulaire évoque les élèves qui sont en difficulté en fin de 3ème et qui ne peuvent ni aller en France ni aller dans le système italien. Qu'en est-il de ces élèves ?

La proviseure adjointe répond que c'est la situation la plus délicate (1 élève par an) qui doit être traitée par l'établissement, grâce à un processus d'accompagnement.

Un conseiller consulaire évoque une rencontre à Naples à la rentrée. Il demande ce qu'il en est de la future classe de 3ème à Naples. La directrice répond que la classe est en danger du fait du peu de demandes.

Un conseiller consulaire pose une question sur les finances de l'établissement, sur le recouvrement.

Le proviseur précise que, quand il évoque les difficultés financières de l'établissement, il ne parle pas principalement du recouvrement. Le problème de recouvrement concerne l'année en cours principalement et les familles ont été contactées.

La deuxième question du conseiller consulaire concerne la rentrée et les inquiétudes par rapport aux variants. Le proviseur répond qu'on n'envisage pas les dédoublements mais un fonctionnement similaire à celui de cette année, qui a un très bon bilan sanitaire. La rentrée est en cours de préparation.

Un représentant des parents LPI demande comment se passera le jour de la rentrée. Le directeur répond qu'il fera l'appel des classes.

Le représentant demande comment doit faire un parent qui est en retard pour venir chercher son enfant. Cette question n'est pas du domaine du conseil d'établissement fait remarquer un représentant APE. Le directeur confirme que les parents doivent appeler l'école.

5- Questions diverses :

- Heures demandées pour l'ALEF et pour la classe de section internationale. Demandé par les représentants des personnels 1er degré.

Le proviseur répond que les arbitrages seront donnés la semaine suivante. Le plafond des emplois est fixé, pas libre. L'équipe de direction doit faire le point sur le second degré qui a des augmentations d'effectifs. Pour l'ALEF il y aura une augmentation.

Pour Naples, la direction a écarté le moyen d'un poste mais cela ne veut pas dire que le besoin ne sera pas comblé. Le support provisoire n'est pas reconduit.

- Le pass éducation est toujours en vigueur jusqu'à fin 2021. En 2022, il y en aura un nouveau. Mme Busson les délivre.
- Participation de l'APE : financièrement. L'APE ne peut pas faire transiter d'argent par son compte ; l'établissement doit s'organiser pour les collectes.
- Accueil des élèves de moins de 14 ans. La loi italienne interdit de laisser des enfants de 14 ans seuls à la maison. L'école doit trouver un système pour accueillir les élèves. La CPE répond que tous les élèves sont accueillis, même en cas d'absence d'un professeur. Par ailleurs, les familles sont vraiment nombreuses à vouloir venir chercher les élèves ; est-il possible de savoir combien de familles font cette demande d'accueil spécifique ?
- Charte verte écologique ; les parents feront partie des partenaires.
- Sentinelles, un parent sera concerné par session de formation.
- Demande de mise à jour du projet immobilier. Le proviseur rappelle que c'est une priorité. Les parents sont inquiets pour les questions financières.

Fin du CE à 18h40.